ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 61394

Texte de la question

M. Dominique Perben souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le mécontentement qui se développe parmi les responsables d'associations d'aide à domicile en milieu rural. Ces structures remplissent une véritable mission de service public et sont encouragées pour des motifs économiques, à oeuvrer pour que les personnes âgées ou dépendantes continuent à vivre le plus longtemps possible à leur domicile. Pourtant, les 12 000 salariés de ce secteur ne se sentent pas soutenus. Ils s'interrogent en particulier sur le refus du Gouvernement d'agréer l'accord de branche relatif aux 35 heures, signé par les partenaires sociaux. Ils regrettent le retard pris par le Gouvernement concernant la création de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) qui sera effective le 1er janvier 2002 au plus tôt. De même, ils demandent que l'aide à domicile soit reconnue comme un véritable métier en définissant le statut professionnel des intervenants et en améliorant sensiblement la formation, ainsi que les modes de recrutement et de rémunération. Si les conditions d'intervention actuelles devaient perdurer, la qualité du travail fourni s'en ressentirait gravement. Compte tenu de l'importance des missions d'utilité sociale assurées par de nombreuses associations à travers le pays, il demande au gouvernement d'envisager des mesures d'urgence afin de répondre à la vive inquiétude des professionnels du secteur.

Données clés

Auteur : M. Dominique Perben
Circonscription : Saône-et-Loire (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61394
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2920
Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)